



Conditions générales de vente et Règlement intérieur

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein de l'établissement équestre.

Inscription

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation ou participer à des ateliers associant le cheval au sein du domaine équestre Equi-P de façon régulière, est tenue de remplir une fiche de renseignement.

Acceptation du règlement

En signant leur adhésion à l'établissement, les usagers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et des conditions générales de vente et en acceptent toutes les dispositions.

Chapitre 1 : Cavaliers et visiteurs

Stationnement / Sécurité

Le déplacement à pied est le seul à être autorisé au sein des écuries. Les véhicules, y compris les vélos et les cyclomoteurs, doivent stationner sur le parking en veillant à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours.

Les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'établissement. Tout accident provoqué par un chien dans l'enceinte de l'établissement engagera la responsabilité de son propriétaire.

Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, sur les aires intérieures et extérieures. Pour les fumeurs un coin fumeur est mis à leur disposition, ils veilleront à utiliser les cendriers mis à leur disposition.

Comportement

Tous cavaliers ou visiteurs sont tenus de faire preuve de courtoisie et de respect aussi bien vis-à-vis des salariés de l'établissement que des autres cavaliers ou visiteurs, ainsi que de respect vis-à-vis des équidés.

La convivialité nous tient à coeur alors n'hésitez pas à l'entretenir par des bonjours et des sourires à toute personne rencontrée.

Accès aux écuries et aux installations équestres

Les écuries sont accessibles au public du mardi au samedi de 9h à 19h. Tout accès en dehors des horaires d'ouverture est possible uniquement sur demande et après acceptation du chef d'établissement.

Pour les cavaliers propriétaires les installations sont accessibles du mardi au samedi de 8h à 20h30. Le lundi et dimanche de 9h à 19h.

Circulation dans les écuries

Les visiteurs et cavaliers de l'établissement doivent veiller à :

- ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes pouvant les effrayer,
- **ne rien donner à manger aux équidés ni aux chiens.**
- ne pas rentrer dans les paddocks des chevaux sans autorisation préalable du moniteur.

Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que de veiller à empêcher toute manifestation bruyante. **Il est strictement interdit de courir dans les écuries, tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés.**

L'accès aux tribunes des aires d'évolution implique **un silence absolu.**

Les locaux techniques sont formellement interdits au public si un préposé de l'établissement équestre n'est pas présent ainsi que l'utilisation des réserves de copeaux, paille, fourrages et aliments. Il est également prohibé de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (par exemple, tracteur, camion, vans...)

Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant le temps d'activité équestre encadrée et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie. En dehors de ces temps, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal

Chapitre 2 : Cavaliers

Tenue et matériel

Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique de l'équitation est de rigueur au sein de l'établissement.

Le port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers, y compris les propriétaires d'équidés. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour le cavalier et être conforme à la norme EN 1384.

Assurances

Conformément aux articles L 321-1 et L 321-4 du Code du sport, les pratiquants sont assurés pour leur responsabilité civile dans le cadre de l'assurance de l'établissement, durant le temps d'activité équestre. L'établissement équestre tient à la disposition de ses clients différentes formules d'assurance en responsabilité civile et individuelle accident, couvrant la pratique de l'équitation, par le biais de la licence fédérale.

Les pratiquants doivent prendre connaissance, à l'accueil, de l'étendue et des limites de garantie qui leur sont ainsi accordées, ainsi que des extensions possibles.

Aucun membre ne peut participer aux activités de l'établissement s'il n'a pas acquitté ses droits d'inscription pour l'année en cours.

La responsabilité de l'établissement équestre ne saurait être engagée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation du Règlement Intérieur.

Tarifs

Les tarifs des prestations sont affichés dans l'enceinte de l'établissement équestre ainsi que sur le site internet www.equi-p.com.

Retard de paiement

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme due initialement.

Tarifs et TVA sur les prestations équestres

Les tarifs des prestations équestres sont TTC. Ils comprennent deux prestations qui donnent lieu à l'application de deux taux de Tva : Droit d'accès et d'utilisation des installations sportives (70%) et à l'enseignement (30%). Ces deux taux de Tva sont applicables sous réserve de modifications de la législation. Les tarifs sont réévalués chaque année au 1er juillet en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation des services récréatifs et culturels pour l'ensemble des ménages de France.

Reprises, leçons, forfaits

Toutes leçons non décommandées en ligne 24h à l'avance restent dues.

Dans le cas de forfait annuel, le cavalier a la possibilité de se désinscrire au plus tard la veille au soir en ligne, il obtient alors une récupération et ce 4 fois maximum dans l'année, ce crédit peut être utilisé pendant **certains** stages des vacances jusqu'à la fin juin de l'année en cours, soit la possibilité de rattraper le cours dans une reprise où une place est vacante grâce à cette récupération.

En cas d'abandon, les forfaits et cours payés à l'avance ne sont pas remboursables.

La cotisation et la licence ne sont pas remboursables.

Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

Modalités de paiement : Inscription et paiement en ligne

Les nouveaux adhérents du domaine équestre Equi-P ont la possibilité de se créer un espace client sur notre plateforme de paiement en ligne accessible de notre site internet www.equi-p.com.

Les cavaliers déjà adhérents doivent demander leurs identifiants à l'accueil.

Une fois l'espace client créé les cavaliers ont la possibilité de s'inscrire et de payer en ligne l'ensemble des prestations proposées par le domaine équestre Equi-P.

Les autres modalités de paiement habituelles sont disponibles à l'accueil (hors CB).

Compétition et stage extérieur

Tout cavalier annulant un concours pour lequel il a été engagé, devra s'acquitter des tarifs d'engagement. Les frais engagés pour les compétitions sont à régler avant la date de ladite compétition

Niveau équestre – Galops fédéraux

Lors de son inscription au forfait et plus généralement à toutes les prestations, le cavalier s'engage à être titulaire du galop fédéral correspondant au niveau de la reprise qu'il va intégrer. A défaut, le cavalier pourra être réintégré dans une reprise d'un niveau inférieur.

Utilisation des équipements

Si les aires d'évolution sont occupées, l'autorisation de pénétrer au sein de cette aire doit être demandée à l'enseignant présent ou à défaut aux personnes déjà présentes.

Les cours dispensés par le personnel du centre équestre ont toujours la priorité dans l'utilisation des installations du centre.

Respect des lieux et de l'environnement

Toute personne est tenue de jeter ses déchets dans les poubelles mis à sa disposition.

Pendant la préparation des équidés, tout cavalier doit ramasser les crottins de son cheval et utiliser les poubelles réservées à cet usage.

Réclamations

Tout cavalier souhaitant effectuer une réclamation qu'il estime motivée et justifiée, concernant l'établissement peut l'effectuer soit en demandant un rendez-vous avec le gérant de l'établissement, soit en lui écrivant une lettre.

Sanctions

Des sanctions, allant de la mise à pied provisoire jusqu'à l'exclusion sans restitution du droit d'entrée ou de la cotisation, peuvent être prises contre tout cavalier ou visiteur ne respectant pas le présent règlement ou ayant un comportement en inadéquation avec les valeurs du club.

Les cavaliers peuvent se voir refuser un renouvellement de leur inscription au sein de l'établissement au motif d'un non-respect du règlement intérieur ou d'un manquement à la probité et à l'honnêteté.

Autorité de l'enseignant

L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des leçons. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.

Propriétaires d'équidés

Les propriétaires d'équidés sont tenus de respecter le présent règlement.

Le propriétaire signera un contrat avec l'établissement équestre pour déterminer les modalités de prise en pension de son équidé.

Droit à l'image

Le Domaine équestre Equi-P a le droit d'utiliser pour son usage, les images (photos, vidéos) faites en son nom pendant toute la durée d'inscription, sans accord de la personne filmée ou photographiée. La signature du présent règlement vaut acceptation. En cas de non-acceptation vous pouvez le spécifier à l'accueil.

Chapitre 3 : Notre mission

Des chevaux et des humains heureux ensemble

Notre mission s'articule autour de nos Valeurs :

Respect :

Favoriser une vie de club harmonieuse dans le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel.

Partage et entraide :

Encourager l'exemplarité et sans cesse promouvoir l'esprit d'équipe. Etre acteur du lien social.

Le contrôle de soi :

Eriger la discipline comme une seconde nature. Maîtriser son « ego » et mettre son énergie créatrice au service du cheval et de son environnement.

Respecter nos valeurs est un choix, celui de tirer de la pratique de l'équitation un profond sentiment d'épanouissement et de progrès, celui de se donner la chance d'ajouter une dimension supplémentaire et heureuse à son aventure humaine.

Toute attitude néfaste à l'accomplissement de notre mission fera l'objet d'une discussion.